

Fiche 26 : LES ALLERGIES

PRESENTATION

Définition

Une allergie est le résultat d'une réaction excessive du système immunitaire. Un certain nombre de substances sont dites allergènes et sont tolérées par la majorité des personnes. La personne allergique développera une hypersensibilité à au moins un allergène. Les réactions peuvent être très diversifiées (eczéma, urticaire, rhinite allergique, asthme, ...).

Plusieurs types d'allergies :

➤ Allergies respiratoires.

Elles ont comme allergènes les pollens, les acariens domestiques, les moisissures, les animaux.

Elles peuvent prendre 2 formes :

- rhinite allergique : nez bouché, éternuements, nez qui coule, démangeaisons.
- asthme : essoufflement, respiration sifflante, sensation d'étouffement, toux sèche, difficultés à respirer

➤ Allergies cutanées.

Elles ont comme allergènes les médicaments, les aliments, les animaux, les plantes, les métaux, les cosmétiques, les colles, ...

Elles sont visibles par :

- une réaction urticaire : plaques rouges ou roses, démangeaisons
- de l'eczéma : peau sèche, rougeurs, démangeaisons.

La personne allergique réagira au contact de l'allergène avec sa peau mais une simple inhalation répétée peut également avoir une incidence.

➤ Allergies alimentaires.

Elles ont comme allergènes les œufs, l'arachide, le lait, le poisson, les fruits, les légumineuses, le gluten, ...

Celles-ci causent des réactions:

- cutanées
- respiratoires
- digestives

➤ Allergies aux venins de guêpes, frelons, abeilles.

Les réactions sont :

- Cutanées
- Respiratoires
- Cardiaques: perte de connaissance, chute de la tension.
- Digestives

➤ Allergies médicamenteuses.

Elles ont comme allergènes tous types de médicaments et les matières comme le latex (ce qui peut avoir une conséquence lors d'une intervention chirurgicale).

Les réactions sont

- cutanées
- respiratoires
- parfois atteintes du foie, des poumons, des reins et des cellules sanguines

Complications :

Réaction anaphylactiques : réaction excessive à un allergène qui peut évoluer jusqu'au « choc anaphylactique» (ou « anaphylaxie »). Celui-ci peut être mortel. Dès que 2 organes réagissent, il est nécessaire d'intervenir rapidement pour fournir le traitement à la personne.

Œdème de Quincke : l'ingestion d'une substance allergène peut créer un gonflement du larynx. Cet œdème entraîne alors une suffocation due à l'obstruction des voies respiratoires.

Un médicament doit être administré rapidement, dès les premiers symptômes.

Traitement des allergies :

1. l'éviction : il est conseillé d'éviter tout contact avec l'allergène. Cette éviction n'est pas toujours possible (comme par exemple pour l'allergie au pollen).

2. les médicaments : en général, ils prennent la forme d'antihistaminiques.

Certaines personnes disposent d'un auto-injecteur d'adrénaline, à utiliser en cas de choc anaphylactique.

3. la désensibilisation : sous-cutanée (injection régulière d'une dose de l'extrait d'allergène) ou sublinguale (l'extrait de l'allergène est déposé régulièrement sous la langue).

ALLERGIES ET EMPLOI

Les allergies sont de plus en plus fréquentes dans la population. Les chiffres sont régulièrement revus à la hausse.

Sur le lieu de travail, certains secteurs et métiers sont plus exposés :

- ✓ le secteur de la santé (latex, produits d'asepsie...)
- ✓ le secteur de la construction (ciment, peinture, ...)
- ✓ le secteur de la coiffure (produits de coloration)
- ✓ le secteur alimentaire (farine)
- ✓ l'industrie des matières plastiques, caoutchouc et résines
- ✓ les travailleurs en contact avec les animaux...

Lorsque l'allergie a été développée sur le lieu de travail, on parle d'allergie professionnelle.

L'allergie au latex est reconnue comme maladie professionnelle et doit faire l'objet d'une demande par le médecin du travail.

Les allergies ne sont pas systématiquement considérées comme un handicap. Le boulanger allergique à la farine est en difficulté dans son environnement de travail et dans son métier, ce qui ne serait pas le cas, s'il avait opté pour le métier de jardinier.

Les effets des allergies ne doivent pas être pris à la légère. Une rhinite allergique aura, par exemple, comme conséquence des troubles du sommeil, troubles de l'humeur, problèmes de concentration, ce qui peut perturber la productivité du travailleur.

RECOMMANDATIONS

Les questions à se poser sont les mêmes quelle que soit l'allergie. Le schéma à proposer à l'employeur serait le suivant (de l'environnement idéal à l'environnement acceptable) :

- Est-il possible de supprimer le contact avec l'allergène ?
- Est-il possible d'éloigner le travailleur de la source de l'allergie ?
- Est-il possible de réduire l'exposition à l'allergène ?

1) EVICTION DE L'ALLERGENE : retirer les substances incriminées.

L'éviction totale de l'allergène est le traitement idéal contre les allergies.

Par exemple, pour une allergie au latex, lorsque le travailleur doit porter des gants, il suffit de les remplacer par d'autres gants ne contenant pas cette substance pour éviter la réaction allergique.

Cette éviction peut également être préventive. Il est important d'éviter la création d'allergies chez d'autres travailleurs exposés à un allergène connu. En effet, une exposition répétée à une substance allergène peut développer une allergie chez une personne insensible au départ.

2) ELOIGNEMENT DU TRAVAILLEUR : retirer l'employé de la zone où se trouve l'allergène.

Par exemple :

- en lui permettant d'avoir un bureau isolé,
- en lui évitant le contact clientèle (s'il est par exemple allergique au parfum)
- en lui proposant de travailler à domicile
- en le réorientant vers une autre fonction
- en lui proposant une fonction dans une partie de l'entreprise où l'allergène est absent

3) REDUCTION DE L'EXPOSITION A UN NIVEAU ACCEPTABLE :

Recommandations générales :

- Utiliser un purificateur d'air
- Proposer le port d'un masque ou d'un respirateur
- Maintenir une bonne qualité de l'air intérieur
- Se laver les mains avec un savon doux, les sécher soigneusement et ce, régulièrement
- Nettoyer régulièrement le lieu de travail
- Automatiser certaines tâches afin par exemple que l'allergène soit moins présent dans l'air (farine) ou que le port de gants ne soit pas nécessaire (latex)
- Modifier l'horaire de travail afin d'éviter des moments où l'allergène est davantage présent (éviter l'heure du changement des sacs de farine, éviter les arrivées en masse des travailleurs si la personne est allergique au parfum ou le moment du nettoyage des locaux, ...)
- Prévoir des pauses à l'air frais afin de ne pas rester constamment dans un endroit où l'allergène est présent
- Modifier la répartition des tâches entre travailleurs
- Prévoir des vêtements de protection
- Séparer les vêtements professionnels des vêtements privés
- Privilégier la douche au travail afin d'éviter de transférer l'allergène sur les vêtements de ville (ex : farine, poudre de latex, ...)

Voici quelques cas précis :

Recommandations liées au latex :

- Utiliser des gants sans poudre qui ont une teneur réduite en protéines
- Eviter l'utilisation de crèmes ou lotions pour les mains à base d'huile sous les gants
- Annexer un certificat d'allergie au latex aux documents d'identité du travailleur si le travailleur est occupé en extérieur (sous-traitance)

Recommandations liées au parfum :

- Permettre une exposition minimale aux autres
- Utiliser uniquement des produits de nettoyage non parfumés
- Créer une politique de milieu de travail sans parfum

- Sensibiliser tous les travailleurs en vue de restreindre l'utilisation des parfums

Recommandations liées à la farine :

- Utiliser des systèmes fermés pour le transport de la farine
- Préférer une manche longue vers la cuve du pétrin afin d'éviter que la farine ne tombe d'une trop grande hauteur
- Eliminer les sacs vides sans les secouer
- Vider les sacs en plusieurs fois
- Mettre l'eau en premier dans la cuve

En ce qui concerne la prévention :

- Sensibiliser le personnel en leur présentant les gestes permettant de prévenir l'allergie
- Informer les travailleurs des symptômes, ce qui leur permettra de les reconnaître plus rapidement.

Il est important de communiquer ouvertement avec les travailleurs de l'entreprise afin d'éviter des tensions liées à des modifications (qui pourraient être vues comme des privilèges) et afin de créer de la solidarité autour du travailleur.

Il est parfois nécessaire d'entamer une réflexion avec le travailleur sur la reconversion vers un autre poste de travail. En fonction de ses compétences accumulées, un état des lieux des postes (bientôt) disponibles peut être mis en place afin de permettre ce changement.

Par mesure de précaution, il est également important d'informer les travailleurs sur les mesures d'urgence à prendre en cas de chocs anaphylactiques ou d'œdème de Quincke.

Aides et ressources

Plusieurs acteurs peuvent contribuer à la réflexion sur l'ajustement de la situation de travail d'une personne en situation de handicap.

LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL

En matière de sécurité au travail, de prévention et de suppression des risques, d'adaptation de poste de travail (ergonomie de conception, de correction),... consultez vos Conseillers en prévention, dans le cadre du service interne ou du service externe de prévention et de protection au travail.

Il n'est pas toujours facile, ni pour le travailleur, ni pour l'employeur, d'aborder les problèmes liés au handicap ou à la maladie et leurs répercussions possibles sur le travail. Le conseiller en prévention-médecin du travail peut donc être un bon interlocuteur et/ou intermédiaire.

LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Le travailleur est probablement entouré de professionnels qui peuvent le conseiller et conseiller l'entreprise. Il devrait pouvoir mettre son employeur (ou le médecin du travail, le tuteur, un collègue, une personne de confiance dans l'entreprise, ...) en contact avec ces professionnels.

LES MEDECINS CONSEILS (REPRISE PROGRESSIVE DU TRAVAIL)

Un travailleur en invalidité (c'est-à-dire absent pour maladie et indemnisé par sa mutuelle depuis plus d'un an) peut solliciter de son médecin conseil une reprise de travail à temps partiel. L'entreprise le rémunère alors au prorata des heures prestées.

UNE ASSOCIATION SPECIALISEE

Asbl Prévention des Allergies

Rue de la Concorde, 56

1050 Bruxelles

Tel : 0476 09 06 45 (une permanence téléphonique est assurée le mardi de 9h à 12h)

fpa@oasis-allergies.org

www.oasis-allergies.org

L'AGENCE POUR UNE VIE DE QUALITE

L'AVIQ peut :

- aider à mieux comprendre les difficultés du travailleur en situation de handicap
- aider à analyser la situation créée par le handicap au sein de l'entreprise – ce travail se fait en première ligne par des agents d'insertion professionnelle qui peuvent, si nécessaire, faire appel à des ergonomes dans le cadre d'un projet pilote soutenu financièrement par le Fonds social européen,
- faire connaître des mesures d'adaptation et autres bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres entreprises,
- mettre en relation avec des services généralistes ou spécialisés (centres de formation professionnelle, services d'accompagnement, services de soutien dans l'emploi, services conseil en aménagement des situations de travail, ...)
- aider à organiser le recrutement, l'accueil et l'intégration, le maintien à l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Administration centrale : Rue de la Rivelaine, 21 - 6061 Charleroi

Internet : <http://www.aviq.be/handicap>

Numéro vert (gratuit) : 0800/16 061

Courriel : info@aviq.be

Bureaux régionaux : voir fiche 0 Handicap et Emploi

Selon sa situation et ses besoins, le travailleur en situation de handicap peut avoir recours (sous certaines conditions) à :

- *Un bilan des aptitudes professionnelles et la précision d'un projet*

Si possible en concertation, les services de l'AVIQ, du FOREM, et/ou un opérateur d'orientation aideront la personne à réaliser un bilan de son parcours scolaire et professionnel ainsi que de ses compétences actuelles. Ils encadreront ensuite le candidat dans l'identification de pistes professionnelles pertinentes compte tenu du marché de l'emploi.

- *Des soutiens et aides spécifiques aux entreprises*

Les interventions financières de l'AVIQ sont soumises à une analyse préalable de la situation du travailleur sur base de critères d'admissibilité (notamment du degré de handicap). Cette démarche de reconnaissance ne peut se faire qu'à l'initiative du travailleur. Néanmoins, tout employeur peut solliciter le soutien d'un bureau régional de l'AVIQ pour être conseillé dans ses démarches d'ajustement d'une situation de travail.

- Stage de découverte en entreprise

L'objectif est ici de permettre à la personne d'appréhender les réalités d'un métier. Un ou plusieurs stages d'une semaine, non rémunérés, sont possibles.

- Formation

Le travailleur qui ne peut plus continuer son ancienne activité professionnelle peut envisager une reconversion : l'AVIQ propose différents cycles de formation en centre agréé. Elle propose aussi un contrat d'adaptation professionnelle, période de formation en entreprise. Dans les deux cas, le stagiaire perçoit des indemnités de formation.

Pour un travailleur qui ne peut accéder aux formations organisées pour ses collègues, même moyennant quelques adaptations des modalités de formation, les centres de formation peuvent proposer des modules de formation continuée.

- Tutorat

Intervention de 750 € par trimestre (pendant un maximum de six mois) pour l'entreprise qui désigne un tuteur chargé d'encadrer et d'accueillir un travailleur handicapé nouvellement engagé.

- Prime à l'intégration

Intervention de 25 % (pendant un an maximum) dans le coût salarial d'un travailleur qui n'a plus travaillé depuis au moins six mois.

- Prime de compensation

Une intervention dans le coût salarial est accordée à l'entreprise pour compenser le coût supplémentaire éventuel des mesures qu'elle prend pour permettre au travailleur d'assumer ses fonctions, si ces mesures sont liées au handicap. Elle est accordée pour un maximum de cinq ans et est renouvelable.

- Intervention dans l'aménagement du poste de travail

L'AVIQ intervient dans les frais supplémentaires d'adaptation ou d'acquisition de matériel spécifique, en fonction du handicap du travailleur.

BIBLIOGRAPHIE

Associations

<http://www.oasis-allergies.org/> : La prévention des allergies, asbl belge

<http://www.jesuisallergique.be/>

<http://asthme-allergies.org/> : association française

Document

« Les réactions allergiques aux poussières de farine », supplément technique INBP, Revue Les nouvelles de la Boulangerie –pâtisserie, N°80bis, Janvier 2006,

https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5458/document/Inbp-80bis_assurance-maladie.pdf

Site généraliste

www.askjan.org : site américain